

France-Sorgues: Repair and maintenance services of central heating**OJ S 136/2021 16/07/2021****Contract award notice****Services****Legal Basis:**

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Ville de Sorgues

National registration number: 21840129700187

Postal address: route d'Entraigues, CS 50142

Town: Sorgues

NUTS code: FRL06 Vaucluse

Postal code: 84706

Country: France

E-mail: a.garavelloni@sorgues.fr

Telephone: +33 490397100

Fax: +33 484258028

Internet address(es):Main address: <http://www.sorgues.fr>Address of the buyer profile: <http://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com/>**I.4. Type of the contracting authority**

Regional or local authority

I.5. Main activity

General public services

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

Exploitation et maintenance des installations thermiques

Reference number: 02/2021

II.1.2. Main CPV code

50720000 Repair and maintenance services of central heating

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Le marché a pour objet de faire assurer par le titulaire, pour le compte de la Collectivité, dans le cadre d'un contrat de résultats avec clauses d'intéressement, l'exploitation des installations:

— de chauffage;

— de production et de distribution d'eau chaude sanitaire;

— de climatisation;

- de déshumidification des locaux des piscines et locaux annexes;
- du réchauffage de l'eau des bassins des piscines;
- de traitement d'eau des réseaux chauffage, eau glacée, et eau chaude sanitaire;
- d'extraction et de VMC.

Les prestations comprennent la conduite, la direction technique, l'entretien courant, la maintenance et la garantie totale des installations objet du marché, ainsi que la gestion des combustibles à laquelle sont associés des engagements en termes de performance énergétique.

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.1.7. Total value of the procurement

Value excluding VAT: 287 697,00 EUR

II.2. Description

II.2.2. Additional CPV code(s)

39370000 Water installations, 39715000 Water heaters and heating for buildings; plumbing equipment, 42512000 Air-conditioning installations, 71314200 Energy-management services

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FRL06 Vaucluse

II.2.4. Description of the procurement

Le marché a pour objet de faire assurer par le titulaire, pour le compte de la Collectivité, dans le cadre d'un contrat de résultats avec clauses d'intéressement, l'exploitation des installations:

- de chauffage;
- de production et de distribution d'eau chaude sanitaire;
- de climatisation;
- de déshumidification des locaux des piscines et locaux annexes;
- du réchauffage de l'eau des bassins des piscines;
- de traitement d'eau des réseaux chauffage, eau glacée, et eau chaude sanitaire;
- d'extraction et de VMC.

Les prestations comprennent la conduite, la direction technique, l'entretien courant, la maintenance et la garantie totale des installations objet du marché, ainsi que la gestion des combustibles à laquelle sont associés des engagements en termes de performance énergétique.

II.2.5. Award criteria

Quality criterion - Name: Valeur technique de l'offre / Weighting: 0,60

Cost criterion - Name: Prix P2 + P3 / Weighting: 0,35

Cost criterion - Name: Taux horaire P3 / Weighting: 0,05

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.1. Previous publication concerning this procedure

Notice number in the OJ S: [2021/S 065-166730](#)

IV.2.8. Information about termination of dynamic purchasing system

IV.2.9. Information about termination of call for competition in the form of a prior information notice

Section V: Award of contract

Contract No: 202118

A contract/lot is awarded: yes

V.2. Award of contract

V.2.1. Date of conclusion of the contract

17/06/2021

V.2.2. Information about tenders

Number of tenders received: 5

The contract has been awarded to a group of economic operators: no

V.2.3. Name and address of the contractor

Official name: Dalkia

Postal address: 536 route de la Seds

Town: Vitrolles

NUTS code: FRL04 Bouches-du-Rhône

Postal code: 13127

Country: France

The contractor is an SME: no

V.2.4. Information on value of the contract/lot

Total value of the contract/lot: 287 697,00 EUR

V.2.5. Information about subcontracting

Section VI: Complementary information

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Nîmes
Postal address: 16 avenue Feuchères, CS 88010
Town: Nîmes
Postal code: 30941
Country: France
E-mail: greffe.ta-nimes@juradm.fr
Telephone: +33 466273700
Fax: +33 466362786
Internet address: <http://nimes.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.2. Body responsible for mediation procedures

Official name: Tribunal administratif de Nîmes
Postal address: 16 avenue Feuchères, CS 88010
Town: Nîmes
Postal code: 30941
Country: France
E-mail: greffe.ta-nimes@juradm.fr
Telephone: +33 466273700
Fax: +33 466362786

VI.4.3. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures:

Conformément aux dispositions des articles L. 2197-1 et L. 2197-2 du code de la commande publique, pour les différends relatifs à l'exécution du marché les parties auront recours au comité consultatif interrégional de règlement amiable. Adresse: préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur — Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR), CCRA de Marseille — place Félix Baret — CS 80001 — 13282 Marseille Cedex 06, tél. +33 484354554, courriel: catherine.pietri@paca.gouv.fr

— un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. À partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L.551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative);

— un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois, ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est confronté à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours;

— un recours gracieux peut être formé dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation;

— un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé, le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative);

— un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative);

— tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. À partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'État, Ass., 4.4.2014, «Département de Tarn-et-Garonne», n° 358994).

VI.5. Date of dispatch of this notice

12/07/2021